

Image not found or type unknown



## Contrat mariage/ patrimoine

Par **bella\_old**, le **26/05/2007** à **17:00**

Bonjour,  
Mon mari et moi avons décidés de faire un contrat de mariage, il a un bien de fond(son seul bien),il a un fils agé de 23ans issue d'un premier union, mon mari voudrai qu'après décès la maison me revienne avec environ 350m<sup>2</sup> de terrains, est il possible de faire ce contrat avec une close qui dit que son fils ne pourra plus y revenir dessus plutard et que biensure son fils signe avec nous ce contrat de mariage? Il restera a son fils environ 1000m<sup>2</sup> de terrain nu constructive.

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007** à **19:13**

Bonjour.  
SI le fils donne son accord à la donation, il n'y a pas de soucis.  
Ceci dit, dans la convention, il faut bien préciser que l'enfant renonce à exercer plus tard son action en réduction contre la libéralité qui vous a été consenti.  
Cdt.